Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260702-D_2026_098_B-DE

Publié le 07/07/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-098_1

ERREUR MATÉRIELLE

L'an 2026, le 02 juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 26/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers absents : 6
Nombre de procurations : 6
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, Mme GAFSI Leïla, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, Mme HARDOUIN Natalina, M. HAROUCH Foued, Mme LABEDAN Constance, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. WEILL Michel, Mme WITTNER Isabelle.

Élus absents :
Mme BAUCHER Karine, M. FROISSART Yves, M. HOVORKA Frank, M. LAINÉ Joël, M. SPALETTA Hervé, Mme YANG Aurélie.

Procurations :
Mme BAUCHER Karine à M. CHENEAU Frédéric ;
M. FROISSART Yves à M. LEGROS Adrien ;
M. HOVORKA Frank à M. MERIT Jean-Philippe ;
M. LAINÉ Joël à Mme HARDOUIN Natalina ;
M. SPALETTA Hervé à M. GARCIA Juanito ;
Mme YANG Aurélie à M. MESAS Jacques.

Secrétaire de séance :
Mme CHAMI Émilie

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

INSTAURATION D'UNE PRIME DE NAISSANCE

Rapporteur : Madame Sandrine BERNIER

Dans le cadre de sa politique d'attractivité et de solidarité, la Ville souhaite renforcer ses politiques d'accompagnement à destination des familles et soutenir les parents à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant en créant une prime de naissance. Elle permettra d'accompagner les parents dans cette étape importante de leur vie qu'est l'accueil d'un enfant.

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260702-D_2026_098_B-DE

Au-delà de l'aide financière apportée, cette prime va s'inscrire dans une nouvelle démarche d'accueil du jeune enfant sur la commune avec des temps de rencontre et une meilleure communication sur l'ensemble de l'offre de service et d'accompagnement que peuvent trouver les jeunes parents au cours des 1000 premiers jours de leur enfant. La Ville de Beaugency se veut ainsi un territoire accueillant pour les familles et propice à l'éducation.

Cette prime de naissance serait attribuée pour tout enfant dont l'un des deux parents est domicilié sur le territoire de la commune de Beaugency au moment de sa naissance ou de son adoption.

Le montant de cette aide est fixé à 150 euros par enfant.

Les conditions suivantes devront être remplies :

- L'enfant devra être inscrit au registre d'état civil de la commune de Beaugency, soit par déclaration (naissance à Beaugency) soit par transcription de la déclaration effectuée dans la commune de naissance, soit sur la base d'un jugement prononçant l'adoption plénière d'un enfant de moins de 3 ans ;
- La famille recevra un courrier l'invitant à s'inscrire et participer à une cérémonie et un temps d'échanges sur la parentalité organisés un samedi matin, au cours de laquelle la prime pourra être remise.

La prime sera versée par virement bancaire sur le compte d'un des deux parents.

Dans l'hypothèse où l'un des deux parents serait débiteur envers la commune de Beaugency, au titre notamment de taxes, redevances ou autres créances communales, le montant de la prime sera imputé sur les sommes restant dues, et le bénéficiaire en sera informé.

La délibération est applicable à toutes les naissances ou adoptions survenant à compter du lendemain du vote de la présente délibération.

Ce dossier a été présenté à la commission « éducation, jeunesse, petite enfance, famille » du 10/06/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ (4 ABSTENTIONS : Mmes BAUCHER Karine et WITTNER Isabelle et MM. CHENEAU Frédéric et WEILL Michel**) d'instaurer une prime de naissance dans les conditions définies par la présente délibération.**

Signé électroniquement par :
Émilie CHAMI
Date de signature : 21/07/2026
Qualité : BEAUGENCY - 8eme adjoint

Signé électroniquement par :
Jacques MESAS
Date de signature : 28/07/2026
Qualité : BEAUGENCY - Maire